



**EURALYS**

**Euralys Syndicat Intercommunal**  
*Acteur au cœur de l'eurométropole*

103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX  
T 03 20 28 19 61 F 03 20 28 19 62  
contact@euralys.eu



## **Délibération n° 2014-16 du 24 avril 2014 portant subvention à l'association Vélo-club Union halluinoise au titre des 3 Jours d'Euralys**

L'an deux-mille-quatorze, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 18 avril 2014.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> déléguée de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémory, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (9) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Anne-Sophie Facon-Allayes, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Yvan Hennion, suppléant de François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Bernard Parez, suppléant de Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines.

## Délibération n° 2014-16 du 24 avril 2014 portant subvention à l'association Vélo-club Union halluinoise au titre des 3 Jours d'Euralys

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, notamment leur article 2 ;

Considérant que le Syndicat a pour compétence l'élaboration d'un projet de territoire et la définition d'une stratégie de développement du territoire et d'aménagement, ainsi que l'étude et la mise en place d'une politique sportive intercommunale ; que le sport permet de favoriser la cohésion, le développement et le rayonnement du territoire ;

Considérant que le Syndicat, ses communes membres – en particulier Bousbecque, Comines et Halluin – et les clubs de cyclisme Vélo-club Union halluinoise et La Roue d'or cominoise, avec le soutien du club Linselles Cyclisme, se sont réunis pour créer et organiser une course cycliste interrégionale par étapes intitulée « Les 3 Jours d'Euralys » ; que cette course s'est déroulée le 19 avril 2014 à Bousbecque, le 20 avril 2014 à Comines et le 21 avril 2014 à Halluin ; qu'elle a été la première course cycliste de ce genre dans la métropole lilloise et un évènement sportif et populaire majeur du territoire ;

Considérant que le Vélo-club Union halluinoise a porté financièrement la manifestation avec le soutien financier des communes concernées et de partenaires publics et privés ; que, pour sa part, le Syndicat a reçu le soutien financier de Lille Métropole Communauté urbaine à haute de 5 000,00 € au titre de la course ; que le Syndicat a souhaité en outre dédier jusqu'à 5 000,00 € de son propre budget à la course ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Une subvention de fonctionnement ordinaire d'un montant maximal de 10 000,00 € est attribuée au titre de 2014 à l'association « Vélo-club Union halluinoise », sise 17 allée des Acacias à Halluin (Nord), pour l'organisation de la manifestation « Les 3 Jours d'Euralys ».

**Article 2.** — Le montant de la subvention pourra être versé en une ou plusieurs fois. Les frais de la manifestation pris en charge directement par le Syndicat pourront éventuellement être décomptés du montant final de la subvention.

**Article 3.** — La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574, sous-fonction 415, du budget de fonctionnement de 2014 du Syndicat.

Transmis en préfecture le - 5 MAI 2014

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

